

Séance du : 26 septembre 2016

n° 42/2016

L'an deux mille seize, le vingt-six septembre, à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 15 septembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Marie-Gabrielle DAYMIER, Nicole DURY, Marie-Françoise GAUBERT, Catherine PUIG, Sandrine VALETTE.

Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Jean-Claude de BORTOLI, Jacques DANJOU, François DEMANGEOT, Michel DUTECH, Bernard FAVROT, Michel FERRET, Michel GALANT, Bertrand GELI, Gilbert HEBRARD, Michel HUGONNET, Jean-Claude LANDET, Marc MENGAUD, Jean-François PAGES, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Alain ROUQUAYROL, Etienne THIBAUT, Pierre VIDAL.

Avaient donné pouvoir :

A. BOUSQUET à P. MONOD, P. FRAISSE à N. CALMET, J.L. GOUXETTE à A. ITIER, R. LIGNERES à M.C. GAROFALO, P. MAUGARD à J.P. FLUMIAN, A. de PRADIER D'AGRAIN à A. MAMY, J.P. QUAGLIERI à N. NACCACHE, B. STUDER à J.P. POISSENOT.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 33

Délégués suppléants :

Mme Nelly CALMET, Pierrette ESPUNY, Marie-Claire GAROFALO, Nathalie NACCACHE.

Mrs Jean-Pierre FLUMIAN, Alain ITIER, Albert MAMY, Pierre MONOD, Jean-Paul POISSENOT, Pierre POUNT-BISET.

Excusés :

Mme Josiane RANCINANGUE.

Mrs Frédéric CASTELLE, Etienne CRESPIY, Pierre IZARD, Louis PALOSSE, Patrick de PERIGNON, Marc SIE, André VIOLA.

Objet : Création d'un poste de Technicien Principal 2^{ème} classe

Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu la Loi N° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
 Vu la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
 Vu le Décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
 Vu le tableau des effectifs,

Monsieur le Président indique :

- que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant à qui il appartient de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.
- que le comité syndical a validé par délibération 14/2015 du 29 juin 2015 la création d'un poste de Technicien Territorial
- que l'agent nommé sur ce poste est lauréat d'un concours de Technicien Principal 2^{ème} classe et que pour assurer sa nomination, il convient de revoir le tableau des effectifs.

Monsieur le Président propose à l'assemblée :

- La création d'un poste de Technicien Principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2016 qui sera rémunéré par référence au cadre d'emploi de technicien. Les crédits seront inscrits au budget du PETR du Pays Lauragais.
- De définir les missions attachées à ce poste comme suit :
 - La gestion administrative du PETR :
 - Management de l'équipe
 - Le suivi et la mise en œuvre de la révision du SCOT / le projet de territoire
- D'actualiser le tableau des effectifs

**Le Comité Syndical, Oûi l'exposé de Monsieur le Président,
 Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :**

- 1°) – **d'AUTORISER** la création d'un poste de Technicien Principal 2^{ème} Classe selon les modalités exposées, à compter du 1^{er} novembre 2016,
- 2°) – **d'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires,
- 3°) – **d'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte et à procéder à toute formalité pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Avignonet Lauragais, le 26 septembre 2016.

Le Président

Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr